

Guide pour communiquer sur un projet européen

Fonds social européen plus (FSE+)
Fonds européen de développement régional (FEDER)
Fonds pour une transition juste (FTJ)



Des guides spécifiques au fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) ainsi qu'au fonds européen agricole de développement rural (FEADER) seront bientôt disponibles sur le site.

Préambule

L'Europe s'engage en Pays de la Loire !

Concrètement, cela signifie que l'Europe engage des fonds pour soutenir des projets, qu'il s'agisse de projets structurants pour les Pays de la Loire ou de projets de développement local, et leur permettre de voir le jour. Cette intervention est décisive pour leur développement.

Cette aide financière implique des engagements du bénéficiaire, parmi lesquels des actions de publicité. S'y soustraire reviendrait à rompre le contrat et pourrait avoir des conséquences sur la subvention accordée.

Rendre visible la contribution financière européenne à son projet, c'est :

- Afficher l'implication de l'Europe sur le territoire, de façon concrète.

Les politiques européennes ont un réel impact dans la vie quotidienne des Ligériens, mais cette action reste peu connue. La faire connaître, c'est tout simplement faire prendre conscience aux citoyens que l'Europe agit directement pour des projets dont ils bénéficient.

- Reconnaître que le projet est considéré comme important par l'Union européenne pour contribuer à l'avenir des Pays de la Loire. Apposer les logos, c'est apposer un label, une marque d'intérêt aux niveaux régional et européen.
- Valoriser le projet auprès du plus grand nombre.

Attention !

Lorsque le bénéficiaire ne respecte pas les obligations de communication qui lui incombent, jusqu'à 3% du soutien octroyé peut être retiré.

Obligations de publicité

Dès lors qu'une opération est subventionnée par un fonds européen, les actions de publicité et de communication pour valoriser l'intervention de l'Europe sont obligatoires.

Logos

Bénéficiaire d'une subvention européenne, gérée par la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens s'affiche comme un « label » sur les documents de communication par des logos (Union européenne, Région des Pays de la Loire).



[Télécharger les logos possibles ici](#)



[Télécharger les logos possibles ici](#)

La mention « Cofinancé par l'Union européenne » doit figurer en toutes lettres à côté ou sous l'emblème. Toutes les possibilités sont disponibles sous le lien ci-dessus.

Tous les supports de communication et d'information en lien avec le projet cofinancé doivent intégrer les 2 éléments indissociables :

1. L'emblème de l'Union européenne avec la mention de cofinancement
2. Le logo de la Région Pays de la Loire

Respecter la charte graphique de l’emblème européen

Voici les principaux points de vigilance :

- La représentation de l’emblème en couleur est obligatoire et de préférence sur fond blanc (sauf exception cf règles d’utilisation de l’emblème européen)
- L’emblème est toujours clairement visible et placé bien en évidence
- Son emplacement et sa taille sont adaptés aux dimensions du matériel ou du document utilisé
- Le terme « Union européenne » figure toujours en toutes lettres. Les polices de caractères à utiliser avec l’emblème européen sont Arial, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana et Ubuntu. L’italique, le soulignement et les effets ne peuvent pas être utilisés. La position du texte par rapport à l’emblème ne doit pas interférer avec celui-ci. La taille des caractères utilisée est proportionnée à la taille de l’emblème
- La couleur de la police de caractère est Reflex Blue, noir ou blanc selon la couleur du fond
- Si d’autres logos sont affichés en plus de l’emblème de l’Union, celui-ci a au moins la même taille, en hauteur ou en largeur, que le plus grand des autres logos

Où apposer les logos ?

Tout document de communication et d’information relatif à l’opération cofinancée intègre les visuels, en couverture ou à côté des autres financeurs. Ceci vaut également pour un site internet et/ou des réseaux sociaux.

Exemples :

- Documents administratifs : feuilles d’émargement, rapports, lettres,...
- Documents d’information : diaporamas de présentation, comptes-rendus de réunion/formation, signature électronique (pour un emploi subventionné), document présentant le résultat d’une étude...
- Documents de communication : brochures, dépliants, affiches, rapports, vidéo...
- Si le porteur possède un **site internet ou des réseaux sociaux**, il doit faire figurer les 2 logos et la description succincte du projet, en rapport avec le niveau du soutien, y compris sa finalité et ses résultats, afin de mettre en lumière le soutien financier de l’Union européenne.

Exemple de brochure

Une plate-forme pour l'emploi, accessible à tous et évolutive

ORATQUAE ETUR SEQUAT IMPOREPERI DEMPORE
ICATANIUTAE ETUR SE V
ORATQUAE ETUR SEQUAT IMPOREPERI DEMPORE
ICATANIUTAE ETUR SE AE ETUR SE

Bez rest, afronum

DELESTRUM, QUE REST, ABORROVID UNT DI TEMPELL ORATQUAE ETUR SEQUAT DI TEMPELL ORATQUAE
IMPOREPERI DEMPORE ICATANIUTAE IS UT UNT, VEL ET QUI OPATITASTE, DI TEMPELL ORATQUAE

CHPED ESSIMOS PED ESSIMO ICATANIUTAE, IHL	PED ESSIMOS MODIMO PED ESSIMO ICATANIUTAE, IHL	PED ESSIMOS MODIMO PED ESSIMO ICATANIUTAE, IHL	PED ESSIMOS MODIMO PED ESSIMO ICATANIUTAE, IHL
---	--	--	--

Mauris sed dui sed enim auctor fermentum
sit amet ut magna, sed facilis nec justo
blandit venenatis. In hac habitasse platea
dictumst, quisque dui sem, vehicula at
porttitor sit amet, maximus vel turpis. nunc
consectetur sapien velit, eu tincidunt dolor
luctus ut. Vivamus ac leo in magna finibus
aliquam, sed mollis tincidunt leo non lacinia,
nullam massa arcu, porta quis vulputate a,
laculis sit amet dolor. mauris placerat justo
lobortis, pretium justo eu, ornare ligula.

Mauris sed dui sed enim auctor fermentum sit amet ut ma-
gna, sed facilis nec justo blandit venenatis. In hac habitasse
platea dictumst, quisque dui sem, vehicula at porttitor sit amet,
maximus vel turpis. nunc consectetur sapien velit, eu tincidunt
dolor luctus ut. Vivamus ac leo in magna finibus aliquam, sed
mollis tincidunt leo non lacinia, nullam massa arcu, porta quis
vulputate a, laculis sit amet dolor. mauris placerat justo lobor-
tis, pretium justo eu, ornare ligula, vestibulum laoreet pulvinar
mauris, in sagittis velit ornare sed, dui urna lorem, bibendum
vel scelerisque nec, porta in lacus. Nullam eleifend turpis enim,
sit amet faucibus risus maximus at.



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
PAYS
de LA LOIRE

L'intégralité des règles d'utilisation de l'emblème européen figure dans le règlement n° 2021/1060 du 24 juin 2021 - chapitre III article 50 et annexe IX.

Exemple de site web



Affichage

Dans certains cas, un affichage est à mettre en place pendant et à la suite de la réalisation de l'opération.
Au paiement de la subvention européenne, le bénéficiaire doit transmettre au gestionnaire de son dossier les preuves de la publicité réalisée : photos des plaques temporaires ou permanentes, panneaux de chantiers, plaquettes, brochures, copies d'écran du site internet, outils administratifs...

Je bénéficie du **FEDER** et le **coût total de mon opération est supérieur à 500 000€**



J'appose une plaque ou un panneau d'affichage permanent bien visible du public, dès que la réalisation physique d'opérations comprenant des investissements matériels commence ou que les équipements achetés sont installés.

Je bénéficie du **FSE+** et le **coût total de mon opération est supérieur à 100 000€**



J'appose une plaque ou un panneau d'affichage permanent bien visible du public, dès que la réalisation physique d'opérations comprenant des investissements matériels commence ou que les équipements achetés sont installés.

Je bénéficie du **FEDER** ou du **FSE+** et mon **opération n'entre pas dans les deux cas précédents**



J'appose en un lieu bien visible du public une affiche de format A3 au minimum, et si existant un affichage électronique, présentant des informations sur l'opération qui mettent en avant le soutien octroyé.

Mon opération a été signalée comme d'importance stratégique ou le **coût total de mon opération dépasse les 10 000 000€**



J'organise en plus une action de communication, si possible en y associant la Commission et l'autorité de gestion responsable.

Dans un souci de transparence, l'Union européenne demande à l'autorité de gestion de publier la liste des opérations financées. Certaines informations seront publiées sur le site internet. vous pouvez retrouver la liste des informations à l'article 49 du [règlement n° 2021/1060 du 24 juin 2021](#).

Outils

Je trouve ici un modèle d’affichage en format vertical et horizontal à télécharger

Je trouve ci-dessous deux exemples d’affichage

Accompagnement au test et à la création d'activités et d'emplois

coût de l'opération : 630 276,57 €

60 % de **Fonds Social Européen** +
soit 378 165,94 €



L'opération cofinancée par le FSE+ sur la période 2022-2024 vise à accompagner à la création d'entreprise des porteurs de projets, sur le Maine et Loire, majoritairement en démarche active de recherche d'emploi ou inactifs.



Cofinancé par
l'Union européenne



ACCOMPAGNEMENT AU TEST ET A LA CRÉATION
D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS



2772150,71 €

60 % de **Fonds Social Européen** +
soit **1 663 290,43 €**

L'Ouvre Boîtes est une coopérative d'activités et d'emploi, proposant un accompagnement à la création d'activités pour des demandeurs d'emploi et des personnes inactives, composée de 3 piliers de Coopératives :

- ✓ d'Activités : Incubateur de projets individuels et collectifs,
- ✓ d'Emplois : Portage coopératif pour les entrepreneurs associés,
- ✓ de Territoire : Ingénierie et développement de projets économiques innovants pour permettre l'entrepreneuriat coopératif à tous les publics et sur tous les territoires.



Cofinancé par
l'Union européenne



Je trouve ici le guide pour communiquer sur mon projet FEAMPA (à venir)

Je trouve ici le guide pour communiquer sur mon projet FEADER (à venir)

Hôtel de la Région
1, rue de la Loire — 44966 Nantes
T. : 02 28 20 50 00
www.paysdelaloire.fr

